

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MACOURIA

Séance du jeudi 13 février 2025
Délibération n°2025-10-VM

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 13 février à dix heures, le conseil municipal de la Ville de Macouria dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'annexe mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Gilles ADELSON.

Nombre de conseillers en exercice : 33
Date de 1^{ère} convocation du conseil : 28 janvier 2025

Objet : Renouvellement partiel des membres de la Commission Communale des Impôts Directs de la Ville de Macouria

Étaient présents (21) :

M. Gilles ADELSON, Maire, Mme Monique AZER, 1^{er} Adjointe au Maire, M. Serge BACE, 2^{er} Adjoint au Maire, Mme Yvane CHAND, 3^{er} Adjointe au Maire, M. Jean-Yves THIVER, 4^{er} Adjoint au Maire, Mme Sandrine PAYET, 5^{er} Adjointe au Maire, M. Claude LEMKI, 6^{er} Adjoint au Maire, M. Jean-Marie CAREME, 8^{er} Adjoint au Maire, Mme Rose DANIEL, 9^{er} Adjointe au Maire,

Mme Marthe BOUDEAU, Mme Claudette FAZER TYNDAL, M. Eliodore TORVIC, Mme Darling DUFORT, M. David O'REILLY, Mme Corinne SIGER, M. Martin LABRUNE, M. Josué MOGE, M. Ismaël NEMOR, Mme Annie RENE, Mme Eda GEORGE, M. Augustin BENTH, **conseillers municipaux**

Étaient absents mais avaient donné procuration (02) :

Mme Tania GIFFARD CLIFFORD, 7^{er} Adjointe au Maire à Mme Claudette FAZER TYNDAL, Conseillère municipale
Mme Josiane DUPRE, Conseillère municipale à M. Claude LEMKI, 6^{er} Adjoint au Maire

Étaient absents (10) :

Mme Madly MARGNAN, M. Marijono SANIP, Mme Isabelle SERVIUS, Mme Suzanne MAZOE, Mme Katia BOSSOU, M. Roméo JEWANI, M. Thierry LOUIS, M. Pascal NACIS, M. Guy GOBER, M. Emmanuel PRINCE, **Conseillers municipaux**

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), **Monsieur Claude LEMKI** a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire de la ville de Macouria propose d'approuver la liste des huit membres dont quatre titulaires et quatre suppléants qui devront siéger en tant que commissaire lors de la commission communale des impôts directs.

Vu le rapport n°09/2025/VM de Monsieur le Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts et, notamment l'article 346 A de l'annexe III ;

Vu la nécessité d'intérêt général,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 :

D'approuver la liste des huit membres proposés ci-dessous, dans le cadre du renouvellement partiel de la commission communale des impôts directs :

LES TITULAIRES

Madame NEMAUSAT Miriam Hélène
Monsieur EUGENIE Dominique
Monsieur MISRAN Soepardjo
Monsieur AUGUSTIN Laurent

LES SUPPLEANTS

Monsieur HANNIBAL Christian
Monsieur NAL Franck
Monsieur LAGOTRY Jocelyn
Monsieur MAGLOIRE Paul

ARTICLE 2 :

La dite-liste est transmise à la Direction régionale des Finances Publiques (DRFIP) pour désignation des membres manquants

ARTICLE 3 :

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision

ARTICLE 4 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Guyane dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication et de notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Macouria, le 17 février 2025